

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :
En exercice : 24
Présents : 18
Ayant pris part au vote
(vote public) : 22
○ Pour : 22
○ Contre : 0
○ Abstention : 0
○ Blanc : 0
○ Nul : 0

Date de convocation :
Le 20 janvier 2026

Date d'affichage :
Le 20 janvier 2026

DELIBERATION N° :
DC/2026-01-26/07

OBJET DE LA SEANCE :
Ordures ménagères
SICTOM Entre Monts et
Vallées
Rapport d'activités 2024

AR Prefecture

043-244300307-20260126-DC2026012607-DE
Reçu le 05/02/2026

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Montfaucon (salle des fêtes),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Marie-Laure JAMES)*

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, SABY François-Régis, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas, et Mmes DREVET Hélène, MEYNET Isabelle, MARCON Catherine, JAMES Marie-Laure et SOUTRENON Maryline.

Excusés : Néant.

Absents : Mme MASSARDIER Céline et CELLE Hubert.

Pouvoirs : Mme DURIEUX Gladys donne pouvoir à M. POINAS J-M.
Mme MOUNIER Emeline donne pouvoir à M. DURIEUX Pierre.
M. MOULIN Christophe donne pouvoir à Mme MEYNET Isabelle.
M. MOUNIER Lucien donne pouvoir à Mme JAMES Marie-Laure.

M. le Président rappelle les délibérations du Conseil Communautaire en date du 4 juillet et du 3 octobre 2005 décidant la prise de la compétence « collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés », et décidant de procéder à une représentation-substitution au sein des deux SICTOM du territoire concernés par le transfert de cette compétence (Tence, renommé depuis « Entre Monts et Vallées », et « Velay-Pilat »).

A cet effet, il précise que conformément à la réglementation le SICTOM Entre Monts et Vallées a transmis à la Communauté de Communes son rapport d'activités 2024 détaillant le fonctionnement de ce service au cours de l'année écoulée, et propose au Conseil Communautaire d'en prendre connaissance :

- Structure : 4 intercommunalités concernées
- Territoire d'une superficie de 906,8 km²
- Compétences : collecte ordures ménagères, collecte sélective, déchetteries et traitement (ordures ménagères et déchetteries)
- Gouvernance : Conseil Syndical et Bureau
- Organisation du service :
 - Installations : siège SICTOM, trois déchetteries (Dunières / Chambon / Monastier), un centre d'enfouissement technique (Tence) et 173 écopoints
 - Personnel : 21 personnes - 4 tournées
 - Matériels : 7 camions (5 OM + 2 tri sélectif) + 2 véhicules légers

- Bilan technique :
 - o Collecte :
 - Fréquence collecte :
 - Ordures ménagères : 1 fois par semaine (seuls les gros producteurs sont ramassés 2 fois par semaine) sauf les hameaux (une semaine sur deux)
 - Tri sélectif (écopoints) : entre 1 fois toutes les deux semaines, à 1 à 2 fois par semaine
 - Nombre conteneurs :
 - Individuels Ordures ménagères : 16 174 bacs
 - Ecopoints tri sélectif : 572 :
 - o emballages : 206
 - o papier : 167
 - o verre : 199
 - Evolution tonnages :
 - Ordures ménagères : 4 156,17 tonnes (dont 970,644 tonnes pour HPVc)
 - Tri sélectif : 2 242,20 tonnes (emballages : 498,64 tonnes – papier : 490,95 tonnes - verre : 1 252,61 tonnes)
 - Déchetteries : 64 758 tonnes (dont 21 665 tonnes pour Dunières)
 - Kilomètres parcourus : 108 000 kms
 - Gasoil consommé : 58 976 litres
 - o Traitement :
 - CET Tence : autorisation d'exploitation jusqu'au 31 octobre 2016 - site fermé - biogaz : non indiqué - lixiviats : 12 164 m³ traités
 - ALTRIOM :
 - 4 156 tonnes traitées (3 259 tonnes de Tence - 897 tonnes du Monastier)
 - Déchets sortants 2021 : recyclables (16%), compost (9%), combustibles CSR (31%), autres déchets enfouis (19%) et inertes (26%)
 - Centre de tri de Firminy : 827 tonnes traitées (taux de refus : 28%)
 - Verre : 1 253 tonnes traitées
 - Composteurs distribués : 82 en 2024 (916 jusqu'au 31.12.2024)
- Finances :
 - o Fonctionnement
 - Dépenses : non indiquées
 - Recettes : rachat déchets : 18 134 € - contribution collectivités : 3 520 059 € (dont HPVc : 913 830 €)
 - o Investissement : non indiquées
 - o Fiscalité : HPVc et la CCHL sont à la TEOMi (taxe incitative) ; les 2 autres EPCI sont à la TEOM
- Communication – Prévention : programme d'animations (habitants et écoles), modernisation flotte de véhicules, visite déchetteries et CET, bulletin d'informations SICTOM, conseil compostage et site internet
- Orientations 2025 : non indiquées

AR Prefecture

043-244300307-20260126-DC2026012607-DE
Reçu le 05/02/2026

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- prend note du rapport d'activités 2024 du SICTOM Entre Monts et Vallées dans le cadre de la compétence « ordures ménagères »,
- émet un avis favorable sur ce rapport sans émettre de remarques particulières.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président,

Marie-Laure JAMES
Secrétaire de séance,



AR Prefecture

043-244300307-20260126-DC2026012607-DE
Reçu le 05/02/2026

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le

AR Prefecture

043-244300307-20260126-DC2026012607-DE
Reçu le 05/02/2026